

Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2016-2017

Pièces à joindre à votre dossier

Dans tous les cas

- une copie complète de votre avis d'imposition 2015 sur les revenus 2014

Selon votre situation Pièces complémentaires à fournir

Si vous êtes divorcé(e) ou séparé(e) : Copie du jugement indiquant les dispositions relatives à la résidence de l'enfant et à la pension alimentaire versée, et attestation de paiement de la CAF

Si vous vivez en concubinage : L'avis d'imposition 2015 sur les revenus 2014 de votre concubin(e)

En cas de changement dans votre situation (décès, divorce, séparation, perte d'emploi, invalidité) entraînant une diminution de ressources en 2015 :

- Votre avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015, dès sa réception
- Tout justificatif de la modification substantielle de votre situation entraînant une diminution de ressources en 2015 et attestation de paiement de la CAF

En cas de changement de votre situation familiale (décès de l'un des parents, divorce, séparation) qui entraînera une diminution de ressources du foyer fiscal en 2016 :

- Justificatif de modification de situation familiale –
- attestation de paiement de la CAF

Si les revenus du demandeur de la bourse sont en diminution en 2015, l'avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015, dès sa réception.

Si l'enfant pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figurait pas sur votre avis d'imposition 2015,

- L'attestation de paiement de la CAF indiquant les personnes à votre charge.
- Justificatif du changement de résidence de l'enfant

Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle : la copie de la décision de justice désignant le tuteur ou de la décision du conseil de famille et attestation de paiement de la CAF